

Préavis N°07-2025

Demande de crédit d'investissement pour les coûts découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 11 juin 2025.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins financiers en vue du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

1. Préambule

Le passage des communes vaudoises au nouveau modèle comptable harmonisé appliqué par l'ensemble des collectivités publiques de Suisse, dit MCH2, est attendu depuis longtemps. Un premier groupe de travail composé de représentants de l'Etat et des communes a œuvré dans ce sens entre 2010 et 2014. En juillet 2016, l'Etat de Vaud a fait appel au groupe KPMG, réseau mondial de cabinets d'audit et de conseil, pour relancer et accompagner les travaux jusqu'en février 2019. Enfin, dès février 2019 l'avancement du projet MCH2 a été confié à un groupe de travail technique (GTT) MCH2 dirigé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), avec la collaboration de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

2. Situation actuelle

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes doivent passer au plan MCH2 d'ici à 2027. Suite à la décision de son CoDir le 16 janvier 2023, l'Association Enfance et Jeunesse (EnJeu) s'est engagée à tenir ses comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2026.

La conversion de l'ancien plan comptable vaudois à MCH2, exigée par le Canton, nécessite une adaptation du logiciel comptable de l'Association.

Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. Ainsi, la situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée.

Les nouveautés principales sont les suivantes :

- Un plan comptable, une classification par nature et une classification fonctionnelle, cette dernière en lieu et place de la classification administrative prévue par le Plan Comptable Vaudois (PCV), plus détaillés et harmonisés avec ceux de la Confédération, des cantons et des autres communes ;
- Un compte de résultats à deux niveaux, faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire ;
- Un compte des investissements et un tableau des flux de trésorerie pour toutes les communes ;
- Une comptabilisation des immobilisations conforme aux durées d'utilisation économique ;
- Une annexe aux comptes nettement enrichie contenant, entre autres, un tableau des titres et participations, un tableau sur l'état du capital propre et un tableau des immobilisations.

3. Besoins

L'introduction d'un nouveau plan comptable répond à plusieurs objectifs précis :
 Assurer la conformité avec les normes comptables internationales et favoriser une meilleure transparence financière ainsi qu'une plus grande comparabilité entre les collectivités publiques suisses.

Compte tenu des spécificités propres à l'Association, la charge de travail liée à cette transition est importante et complexe. Cela entraîne non seulement des frais liés à l'adaptation du logiciel comptable, mais également au travail qui pourrait être réalisé par la fiduciaire pour la gestion de certains sujets spécifiques.

4. Coûts et ligne budgétaire

Compte tenu de ce qui précède, l'Association souhaite inclure dans la ligne des coûts, des frais en lien avec des heures de travail réalisées par les experts concernés.

Le fournisseur informatique d'EnJeu, Prime technologies, a établi une offre de prestation pour la modification logicielle et le suivi de l'implémentation du MCH2 qui se présente comme suit :

Phase tests :

- Analyse de l'impact sur les modules externes finance + salaire et interfaces ;
- Paramétrage : configuration de base et préparation export de la base de conversion ;
- Préparation de la société tests + intégration du fichier ;
- Tests utilisateurs, retours de tests, corrections, processus itératifs ;
- Validation phase tests.

Phase production :

- Nouvel export pour mise à jour et extraction des exceptions ;
- Mise à jour de la table et création de la société de sauvegarde ;
- Contrôles et validation ;
- Assistance démarrage.

Prestations :

- Schéma complémentaire pour les structures d'accueil de jour de la Fondation Centre de Vie enfantine (CVE), Rolle.

9.0 jours préparation budgétaire An -1	CHF 17'123.05
6.5 jours année de transition	CHF 12'366.65
3.5 jours boucllement An +1	CHF 6'658.95
5 jours module « Immobilisations »	CHF 9'512.80
Frais de licences annuelles	CHF 5'405.00
Fiduciaire 24 heures à CHF 200.-/heure	CHF 4'800.00
Arrondis	CHF 133.55
Total TTC	CHF 56'000.00

Le montant final sera amorti sur 5 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.

5. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 11 juin 2025.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°07-2025 Demande de crédit d'investissement pour les coûts découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 56'000.- TTC pour l'adaptation du logiciel comptable et des frais de fiduciaire pour l'Association ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 28 avril 2025.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance et Jeunesse

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice